

ARTMARKET.COM
Société Anonyme au capital de 6 651 515 euros
Siège social : Domaine de la Source 69270 ST ROMAIN AU MONT D OR
411 309 198 RCS LYON

**ORDRE DU JOUR - EXPOSE DES MOTIFS SUR PROJET DE TEXTE DES
RÉSOLUTIONS
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2025**

ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport établi par le Conseil d'Administration,
- Remplacement du cabinet BDO RHONE ALPES, co-commissaire aux comptes, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat,
- Remplacement du cabinet ENDRIX, co-commissaire aux comptes, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat,
- Nomination en tant que de besoin de commissaires aux comptes suppléants pour la durée du mandat de leur titulaire
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

EXPOSE DES MOTIFS ET PROJET DES RÉSOLUTIONS

Exposé des motifs

Remplacement des co-commissaires aux comptes titulaires (1ère résolution et 2ème résolution)

Suite à la démission du Cabinet BDO, représenté par Mme Justine GAIRAUD, et du Cabinet Endrix Audit, représenté par M. Adrien REGIS, co-commissaires aux comptes titulaires, il vous est proposé de nommer leur remplaçant.

La présentation des personnes proposées au remplacement des co-cac titulaires démissionnaires seront disponibles dans les délais légaux sur le site d'artprice.com (<https://serveur.serveur.com/artmarket/information-reglementee/2025/>)

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Remplacement d'un co-commissaire titulaire

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale prend acte de la démission du co-commissaire aux comptes titulaire BDO RHONE-ALPES.

En conformité avec la recommandation du Comité d'Audit et comme proposé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de nommer Le cabinet CLEON MARTIN BROICHOT et ASSOCIES, 7 rue Marguerite Yourcenar 21000 DIJON en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet BDO RHONE ALPES, pour le restant de la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Remplacement d'un co-commissaire titulaire

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale prend acte de la démission du co-commissaire aux comptes titulaire Endrix Audit.

En conformité avec la recommandation du Comité d'Audit et comme proposé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de nommer :

-

en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire en remplacement du cabinet Endrix Audit, pour le restant de la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Exposé des motifs

Remplacement des co-commissaires aux comptes suppléants (3ème résolution et quatrième résolution)

Suite à la démission de Monsieur David Humbert et de VIJI Audit et Conseils, co-commissaires aux comptes suppléants, il vous est proposé de nommer, en tant que de besoin, leur remplaçant.

La présentation des personnes proposées au remplacement des co-cac suppléants démissionnaires seront disponibles dans les délais légaux sur le site d'artprice.com (<https://serveur.serveur.com/artmarket/information-reglementee/2025/>)

TROISIÈME RÉOLUTION

Remplacement d'un co-commissaire aux comptes suppléant

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale prend acte de la démission du co-commissaire aux comptes suppléant VIJI Audit et Conseils.

En conformité avec la recommandation du Comité d'Audit et comme proposé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de nommer :

-

en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement du cabinet Viji Audit et Conseils, pour le restant de la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Remplacement d'un co-commissaire aux comptes suppléant

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, l'assemblée générale prend acte de la démission du co-commissaire aux comptes suppléant Monsieur David HUMBERT.

En conformité avec la recommandation du Comité d'Audit et comme proposé par le Conseil d'Administration, l'Assemblée générale décide de nommer :

- en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant en remplacement de Monsieur David HUMBERT, pour le restant de la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Exposé des motifs

Pouvoir pour les formalités (3ème résolution)

Nous vous proposons de donner pouvoir pour permettre l'accomplissement des formalités légales consécutives à cette assemblée générale ordinaire annuelle

CINQUIEME RÉOLUTION

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.